

Faits divers

Montbéliard

Jaquettes contrefaites : renvoi

le 07/05/2010 à 00:00 par J.G.

Le procès des jaquettes de film DVD n'a pas eu lieu, hier, au tribunal correctionnel de Montbéliard qui a déclaré nulles les convocations des deux prévenus.

Jean-Camille M., un informaticien parisien de 32 ans et Arnaud L., 40 ans, ex-employé d'une imprimerie du pays de Montbéliard, étaient poursuivis, hier, devant le tribunal correctionnel de Montbéliard pour contrefaçons de jaquettes de films DVD (notre édition de mercredi).

Mais le procès a été renvoyé, le tribunal ayant, à la demande de Me Marie Soulez, avocate du barreau de Paris, déclaré nulles les convocations délivrées aux deux prévenus par un officier de police judiciaire, validées ensuite par le parquet de Montbéliard.

L'avocate, représentant les intérêts de Jean-Camille M., a estimé que les éléments de la citation étaient trop imprécis pour permettre à son client d'assurer correctement sa défense. Elle a aussi plaidé l'incompétence du tribunal correctionnel de Montbéliard pour juger cette affaire.

Mais cet argument n'a pas été pris en compte par le tribunal, qui a fait droit aux réquisitions de Mme Thérèse Brunisso, procureure de la République, estimant au contraire que la juridiction montbéliardaise était parfaitement compétente.

Sur la nullité de la convocation, qu'elle a rejetée également, elle avait demandé au tribunal d'élargir son jugement aux deux prévenus.

Ses arguments ont été repris par Me Pascal Gérinier, du barreau de Paris également, représentant les syndicats de producteurs de films à l'origine des poursuites.

L'affaire sera donc évoquée prochainement devant le tribunal de Montbéliard, en tout cas pour ce qui concerne le dossier d'Arnaud L., assisté par Me Éric Muller, qui réside à Audincourt, le dossier parisien pouvant être transféré à une juridiction de la capitale.